



**Association du Conservatoire de Musique
et de Danse de Courdimanche**
Hôtel de Ville, Rue Vieille St Martin
95800 Courdimanche
Tel : 01.34.66.74.49 ou 06.27.62.46.80.
www.conservatoire-courdimanche.org

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

6 décembre 2019

Etaient présentes :

A. Litaize-Aimé - M. Gander - M.H. Louard - S. Cauvin – V. Barnes -

Assemblée : 28 signatures de personnes présentes ou représentées.

L'assemblée générale est ouverte à 20h10.

1/ Rapport moral de la présidente

Bilan de fonctionnement :

L'année 2018-2019 a encore été une année animée pour le fonctionnement de l'association du conservatoire de musique et de danse de Courdimanche.

Maintien des ateliers, très appréciés par les adhérents. Par contre, peu d'élèves issus des ateliers commencent ensuite un instrument individuel. Les cotisations des ateliers sont un apport non négligeable au budget du conservatoire.

Faute d'avoir trouvé un professeur de violon, nous avons remboursé les adhérents concernés.

Pour la danse du mercredi, Maria, contrairement à ses dires auprès des adhérents, nous a annoncé son départ, la veille de la rentrée. Il a été très difficile de recruter un nouveau professeur.

Pour information, le conservatoire a participé aux manifestations suivantes :

- pour la chorale : cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre, fête de la musique en juin, Téléthon/marché de Noël en décembre
- auditions de classes en guitare, flûte et piano en février
- des élèves pianistes se sont produits pour la fête de la musique en juin
- en marge des festivités organisées par la mairie, qui n'a pas été en mesure d'intégrer le conservatoire dans son programme, des élèves pianistes et le professeur de flûte se produiront le samedi 7 décembre en salle 7.



**Association du Conservatoire de Musique
et de Danse de Courdimanche**
Hôtel de Ville, Rue Vieille St Martin
95800 Courdimanche
Tel : 01.34.66.74.49 ou 06.27.62.46.80.
www.conservatoire-courdimanche.org

Quant à la procédure que Mme Boccara a intenté à l'encontre du conservatoire, le jugement prud'hommal a été rendu le 8 mars 2019. En voici les conclusions :

1/ A titre principal sur les dommages et intérêts pour harcèlement moral, Mme Boccara est déboutée de sa demande (annulation du motif de licenciement pour faute grave et sérieuse)

2/ Sur les demandes afférentes au licenciement, le conseil dit que le licenciement est un licenciement pour cause réelle et sérieuse et ordonne à l'association du conservatoire de verser diverses indemnités et en ordonne l'exécution provisoire. Le montant est estimé à environ 8 000 €. Les élus de la mairie nous ont fait part de leur soutien financier à hauteur d'au moins 50%. Le conservatoire a demandé un étalement du règlement.

Après cet épisode, le conservatoire a obtenu de Mme Boccara, l'accord du paiement échelonné, afin de ne pas mettre les finances du conservatoire en péril. Cela ne l'a pas empêchée de demander à un huissier de justice de venir à la mairie réclamer le paiement intégral de la somme que le tribunal lui a accordée. Annie ne pouvant se déplacer seule en voiture, Noëlle Marcerou l'a accompagnée à plusieurs reprises chez l'huissier pour prouver que Mme Boccara ne pouvait pas demander le paiement total de ses indemnités, ayant accepté l'échelonnement. Depuis, Mme Boccara a fait appel de cette décision et nous ne connaissons pas encore la date du jugement.

Bilan du bureau :

Aucune modification de la liste du bureau.

N. Marcerou assure le fonctionnement du conservatoire bien au-delà de sa mission dans le cadre de son contrat et sans salaire, pour ne pas mettre en péril les finances du conservatoire. Il faut rappeler qu'à l'arrivée de Noëlle, la mairie s'était engagée à compenser via la subvention annuelle, le montant de son salaire, compensation maintenue jusqu'au départ de Chantal de Saran du conservatoire. Depuis Noëlle a diminué ses horaires pour faire faire des économies.

Rappel : tous les membres du bureau sont des bénévoles.

Aux regards des évènements de l'année passée :

- adhérents mécontents au sujet des cours à deux élèves non respectés, malgré l'accord des professeurs en réunion bureau-professeurs
- adhérents qui ont arrêtés leurs prélèvements automatiques de cotisation pour diverses raisons (jusqu'à 3 000 € d'impayés qui ont été presque tous récupérés)
- adhérents venant agresser Noëlle et les membres du bureau, si les réponses à leurs demandes ne sont pas assez rapides, agressions verbales et presque physiques
- le manque de communication de la mairie pour la gestion des salles de la MELC, la réservation des salles, la gestion des spectacles au sein de la commune



**Association du Conservatoire de Musique
et de Danse de Courdimanche**
Hôtel de Ville, Rue Vieille St Martin
95800 Courdimanche
Tel : 01.34.66.74.49 ou 06.27.62.46.80.
www.conservatoire-courdimanche.org

C'est pourquoi, tous les membres du bureau ne souhaitent pas se représenter en tant que membre du bureau, exceptée Marie-Hélène Louard (trésorière adjointe) qui veut reprendre avec une nouvelle équipe de bureau.

Vote d'approbation du rapport moral : 0 Contre, 0 Abstentions, Pour à l'unanimité.

2/ Rapport financier de la trésorière

L'année 2018-2019 se termine par un résultat positif de 170 €.

Quelques faits marquants :

- les adhésions sont quasiment conformes au budget (966 € en moins), malgré un manque de cotisation de 1208 € pour impayés
- l'apport de cotisations grâce au succès des ateliers (4 groupes de 4 élèves entre 6 et 8 ans)
- le cours de musique actuel ado n'a pas pu reprendre pas manque d'inscrits
- la municipalité a versé 50 000 € de subventions pour aider dans la procédure judiciaire de Mme Boccara et la remise en état des pianos
- Le conseil général n'a rien versé cette année
- Le regroupement des cours de danse sur un seul jour a permis de garder le professeur et d'éviter l'embauche d'un autre professeur pour seulement deux heures.

Vote du quitus : 0 Contre, 0 Abstentions, Pour à l'unanimité.

3/ Budget prévisionnel 2019-2020

Le chiffre d'affaire est en baisse, à cause d'un nombre de cotisations en baisse.

La municipalité devrait maintenir une subvention de 35 000 € cette année.

La masse salariale reste stable.

Une provision pour rachat de matériel à hauteur de 8 500 € est prévue, ainsi qu'une somme pour la procédure prud'homale de Mme Boccara.

Vote du budget prévisionnel : 0 Contre, 0 Abstentions, Pour à l'unanimité.



**Association du Conservatoire de Musique
et de Danse de Courdimanche**
Hôtel de Ville, Rue Vieille St Martin
95800 Courdimanche
Tel : 01.34.66.74.49 ou 06.27.62.46.80.
www.conservatoire-courdimanche.org

4/ Inscriptions

A ce jour, il y a 228 élèves. Il y a eu des heurts avec certains adhérents aux pré-inscriptions, en juin, car tous les professeurs n'avaient pas rendu leur planning. Par contre, certains professeurs sont venus au forum en septembre et cela nous a été d'une grande aide, car les membres du bureau ne pouvaient pas être présents toute la journée. La Présidente tient à remercier les élèves ou ex-élèves venus épauler les membres du bureau.

5/ Professeurs

R. Sauvageon, professeur de batterie/percussions/éveil musical a demandé à ne plus participer à l'éveil musical. Faute de remplaçant, il a accepté de continuer cette année. Il faudra y penser pour la rentrée future.

Cécilia, professeur de danse, est revenue le lundi. Elle assure deux cours, le troisième cours ayant été fermé, faute d'inscrits.

La chorale connaît toujours autant de succès. Il y a une quarantaine d'inscrits.

L'embauche d'une nouvelle professeur de piano, Madame Shinako Suzuki, suite à la démission de Roman le 3 septembre 2019, a permis de commencer l'année sereinement, à ce niveau-là.

6/ Décisions du bureau

Les cours à deux élèves ont été arrêtés, car cela engendrait trop de problème pour les professeurs. Les ateliers découvertes instrumentales sont maintenus, pour l'intérêt qu'il suscite auprès des parents, ainsi que l'aspect financier non négligeable pour le conservatoire.

L'arrêt des prélèvements a été voté.

Les parents venant le mercredi dans le bureau de la MELC pour se défouler, il a été décidé de recevoir uniquement sur RDV.

Suite aux différents problèmes suivants :

- le professeur de FM qui a modifié les horaires de cours sans en avertir le bureau
- le problème de la salle de piano de Mariano, professeur de piano, par rapport à l'organisation des ateliers dans cette salle

le bureau a décidé de convoquer tous les professeurs en octobre 2019. A l'issue de cette réunion, le bureau a conclu que les professeurs n'avaient rien à se reprocher et le bureau a même dû essuyer les reproches des professeurs. C'est suite à tous ces événements que nous avons pris la décision de démissionner.



**Association du Conservatoire de Musique
et de Danse de Courdimanche**
Hôtel de Ville, Rue Vieille St Martin
95800 Courdimanche
Tel : 01.34.66.74.49 ou 06.27.62.46.80.
www.conservatoire-courdimanche.org

7/ Election des membres du Bureau (en nombre)

Mme Holzmann souhaite intégrer le bureau.

M Omnes, M Longfort et Mme Heyner proposent leur aide ou accepterait une délégation au sein du bureau.

Une assemblée extraordinaire sera organisée au printemps, suite à l'assemblée de ce jour et au non renouvellement du bureau. A l'issue de cette AGE, soit le bureau sera renouvelé, soit il y aura dissolution de l'association.

8/ Election des vérificateurs aux comptes

Le bureau recherche un vérificateur aux comptes pour le prochain exercice comptable. Une personne s'est proposée.

L'assemblée générale se termine à 22h15.

Annie LITAIZE -AIME
Présidente

Murielle GANDER
Secrétaire